

**Message du Conseil communal au Conseil général
du 18 septembre 2019****Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 191'000.00 TTC pour le remplacement de l'éclairage public et d'une conduite d'eau potable au Chemin de Travers à Forel**

1. Introduction

En 2014, 10 candélabres équipés de panneaux solaires ont été posés le long du Chemin de Travers (côté Alpes) à Forel. Il s'est avéré toutefois que la hauteur (entre 4m30 et 4m55) et l'implantation de ces installations ne facilitent pas le passage de certains véhicules agricoles et que leur efficacité n'est pas optimale lors de faible ensoleillement. En outre, l'entretien de leur batterie est particulièrement coûteux.

Indépendamment de cela, il a été constaté que le diamètre de la conduite desservant en eau les installations du FC n'est pas suffisant pour assurer un arrosage idéal des terrains de football. Pour pallier ce problème, l'eau d'arrosage est actuellement prise à une hydrante mais cette solution n'est pas durable.

Fort de ces constats, le Conseil communal a décidé de remplacer les 10 candélabres par d'autres candélabres alimentés en électricité par le réseau et la conduite d'eau par une autre d'un diamètre plus grand.

2. Description des travaux**Eclairage public**

Installation de 6 candélabres de 6 mètres de hauteur, le long de la route, dont l'implantation est précisée sur le plan de situation annexé au présent message.

Eau potable

Installation d'une conduite d'alimentation en eau en fonte DN 125 d'une longueur d'environ 280 m, depuis le carrefour de Forestel jusqu'au bâtiment du FC. Une chambre de prise d'eau sera construite entre le terrain de football et la route et une hydrante sera posée à proximité du bâtiment.



3. Coût des travaux

Le devis estimatif des travaux projetés est le suivant :

Génie civil	CHF	91'000.00
Installateur sanitaire (y.c. conduite d'eau potable)	CHF	54'000.00
Installateur électricien (y.c. candélabres)	CHF	16'000.00
Divers et imprévus	CHF	16'000.00
Total HT	CHF	177'000.00
TVA 7,7% (arrondie)	CHF	14'000.00
Total TTC	CHF	191'000.00
Eau potable (700)		124'000.00
Eclairage public (620)		67'000.00

4. Financement

Eau potable :

Conformément à l'article 53 ReLCo, le taux d'amortissement est fixé à 4%. En tenant compte d'un taux d'intérêts raisonnable de 2%, le coût annuel à la charge du Dicastère de l'Environnement et de l'Energie (chapitre 700 : Approvisionnement en eau) sera de CHF 7'440.00.

Eclairage public :

Compte tenu de la durée de vie de la technologie LED, le taux d'amortissement a été fixé à 10%. En prenant en compte un taux d'intérêts raisonnable de 2%, le coût annuel à la charge du Dicastère du Domaine public communal (chapitre 620) sera de CHF 8'040.00.

Ce crédit sera financé par l'emprunt.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 191'000.00 TTC pour le remplacement de l'éclairage public et d'une conduite d'eau potable au Chemin de Travers à Forel et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 26 août 2019.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus



Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Joseph Bocard, Dicastère de l'Environnement et de l'Energie

Annexes : Vue aérienne et plan de situation

Forel – Modification de l'éclairage public et pose d'une conduite d'eau potable au chemin de Travers

Vue aérienne de la zone concernée par la demande de crédit

